


Bon No: 001000365	1ere Gachée: 10:26 (1) Quantité: 8.00 m3	Date: 31/03/2026 référence commande(2):	JD2603313048	Zone: ZONE 2	
client: 00431 chantier: 66	AGRI RECOLTES COUDERC	32 ROUTE DE LA BESSAREDE 12240 COLOMBIES Mérican		Véhicule: 8X4M3	8X4 MAN TGS 430
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle			DECHARGEMENT debut fin	DEPART chantier	RETOUR centrale
ATTENTE 00:00			température:		CONSEILS DE SECURITE: XI:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures 
09:49			vitesse du vent: validité:		
code Béton 1 20	désignation(6)(8) 0	certification	classe d'exposition(3) XO	Classe Chlorure CL 0.40	consistance(7) S3 Dmax 22
ciment(type et classe) CEM I 42,5 R		Additions(type)	dosage(C+Ka)(5) 0	Résistance caractéristique(4) C 16/20	
appellation commerciale C 16/20 XO S3 D22 CL 0.4					
Propriétés particulières spécifiées					
SERVICES		ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE	
				NOM: signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:			signature:		

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe XO ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cylindres.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN